

À vrai lire

Les actualités agricoles par le groupement AGIRAGRI



Offert par



membre du Groupement AGIRAGRI



- Ce foncier qui flambe
- PAC, simple exécutant
- Employeurs et vigilance
- Miser sur la grande distribution
- Et toujours les Focus Secteurs

L'EDITO



Chronique d'un excédent commercial agroalimentaire perdu

2

Chacun sait que l'économie française souffre depuis longtemps d'un déficit commercial chronique et somme toute durable. Peu de secteurs d'activités peuvent prétendre, par leurs excédents, apporter une compensation, même modeste, à cette dégradation continuelle des échanges commerciaux de la France depuis la fin de la décennie 1990. Il y a bien sûr l'aéronautique, l'armement, et quelques produits de luxe, auxquels il convient d'ajouter, depuis 1978, l'agroalimentaire. C'est de ce dernier dont il convient de parler ici. Il y a en effet une justification particulière à traiter du commerce extérieur agricole et alimentaire, puisque, à partir du début des années 2000 environ, la France a perdu des parts de marché, et que, fait totalement inédit, elle se situe sur une trajectoire de déficit depuis janvier 2025.

L'année 2024 s'était terminée sur un bien modeste excédent de la balance commerciale agroalimentaire. +4,9 milliards d'euros (md€), soit le plus faible résultat sur un quart de siècle, surtout si on le compare aux pics à deux chiffres des périodes antérieures. C'était donc déjà un mauvais signal. Et puis, depuis janvier 2025, c'est la dégringolade. Sur le cumul des mois de janvier-juillet, la France affiche un déficit de – 470 millions d'euros (M€) (agriculture, sylviculture et pêche), contre un excédent de +1,2 md€ sur la même période de 2024. En excluant la sylviculture et les produits halieutiques, le solde excédentaire en agriculture et élevage se situe à + 3 M€, autant dire pas grand-chose, et à + 479 M€ pour les produits transformés. Le solde agroalimentaire français a affiché à quatre reprises un déficit (janvier, mai, juin et juillet). A ce rythme, un simple prolongement de tendances laisse pointer un déficit ou, au mieux, un équilibre des échanges, ce qui n'était plus arrivé depuis 1978.

Le solde agroalimentaire français a affiché à quatre reprises un déficit

Comment expliquer cette érosion de la compétitivité des exportations, et cette facilité avec laquelle les importations pénètrent le marché français ? Les flambées des prix du café et du cacao expliquent assurément ce mauvais résultat. De plus, les moindres disponibilités en viandes ont conduit à importer davantage de produits animaux, comme en témoigne le cas de la viande bovine. Les droits de douane infligés par le Président américain ne vont rien arranger, comme on commence à le mesurer dans la filière des spiritueux. Les tensions diplomatiques entre Alger et Paris ont également entravé les flux de blé tendre vers cette destination privilégiée de la France, au profit de la Russie. Enfin, l'appréciation depuis janvier de 15 % de l'euro par rapport au dollar, au yen ou à la livre sterling, pénalise la compétitivité-prix des exportations françaises de produits agricoles et alimentaires.

L'agriculture française n'avait vraiment pas besoin de cela, elle qui traverse une grande crise, et elle est multifactorielle. Les industriels de la transformation s'interrogent sur la durabilité de l'affaiblissement de leurs performances à l'exportation. Il y eut dans le passé une désindustrialisation, dont on paye cher les conséquences encore aujourd'hui. Il faut résister et empêcher que s'installe la « désagricolisation » de la France.

SOMMAIRE

GRAND ANGLE

P 4

La France à l'écart de l'envolée des prix des terres en Europe

FOCUS SECTEURS

Viticulture:

P 6

La production viticole française dépasserait 40 Mhl

Elevage:

P 7

Lait : L'UE et l'Australie à l'écart de l'embellie

Grandes cultures:

P 8

En 2025 en France, hausse de 10 Mt de la production de céréales à paille

Fruits et légumes :

P 9

En France, des productions de fruits en hausse malgré des surfaces en repli

3 QUESTIONS À...

P 10

Yves Madre

« La PAC risque d'être abaissée au rang de simple programme d'exécution budgétaire »

DROIT ET GESTION

P 12

L'obligation de vigilance des employeurs

PORTRAIT D'AVENIR P 16

Le Domaine de Rochemond mise sur la grande distribution

CULTURE

P 19

Livre / « Celle qui part » : des récits de femmes rurales

Livre / Gérard Bertrand, l'homme qui voit le vin autrement

Revue / Ressources : explorer l'agriculture de demain

PARI ONS DE NOUS

P 20

AGIRAGRI termine le parcours CEC Agri & Agro : un cap clair pour accompagner la transition agricole

Retour sur le 40^e congrès de l'AFDR

A VRAI DIRE

P 21

Commerce extérieur : L'agriculture et l'agroalimentaire ont été deux mois déficitaires en 2025

VAE : Diplômer l'expérience professionnelle

Vox Agri: un nouveau baromètre

Vous pouvez cliquer sur l'intitulé pour accéder directement à l'article



SC AGIRAGRI 85 Boulevard de Charonne 75011 PARIS

SIREN: 53530200400010 N° d'identification au RCS: Paris B 535 302 004

Directeur de publication : Olivier AUGERAUD

Rédactrice en chef : Arielle DELEST

Rédacteurs: Grégoire SAMSON, Thierry POUCH,

Anne-Lyse SUTTER-BROSSEAU

Comité de rédaction : Bernard BIZOUARD Illustrations secteurs : Lylia MISMAC

Réalisation: C.O.T.C Communication





GRAND ANGLE

La France à l'écart de l'envolée des prix des terres en Europe



En Europe centrale, les marchés fonciers flambent. Chaque année, la France est dépassée par un nouveau pays européen et ses prix en forte hausse. En Estonie, la terre est dorénavant plus chère que dans l'Hexagone.

La Commission européenne liste chaque année les prix des terres agricoles par pays et par petite région (1). A l'échelle de l'Union européenne (UE), l'hectare se vend 11 791 € en moyenne après avoir progressé de près de 2 500 € en quatre ans. Mais le prix du foncier entre les vingt-sept membres varie de 1 à 63. L'hectare de terre s'échange 4 491 € en Croatie et plus de 283 000 € à Malte, où le marché foncier est réduit à peau de chagrin. Mais ce sont les Pays-Bas qui détiennent les terres les plus chères d'UE. Chaque hectare néerlandais (91 150 € ; + 20 000 € en quatre ans) vaut en moyenne dix-huit croates!

Hormis les terres croates, les terres les plus abordables sont lettones (4 590 €), slovaques (5 189 €) lituaniennes (5 417 €) et pour la dernière année, hongroises (5 936 €). En effet, le prix de l'hectare ne cesse d'y croître (+1 000 € en quatre ans) alors qu'en France, il stagne autour de 6 000 € (6 200 € en 2023).

Le revenu agricole relativise le prix des terres

Les parcelles de terre se vendent plus de 20 000 € l'hectare dans six pays européens (Danemark, Slovénie, Irlande, Autriche, Luxembourg et Pays Bas), très loin derrière Malte. « Mais quand on rapporte le prix de l'hectare au revenu brut à l'hectare (VAC/ha), les écarts entre pays s'amenuisent, comparativement aux prix "bruts" », explique Loïc Jégouzo, adjoint du responsable du Service Etudes pour la Fédération nationale des Safer. « A titre d'exemple, un hectare valait 9 700 € en Pologne et 59 500 € aux Pays-Bas en 2017. Mais la VAC/ha étant respectivement de 950 €/ha et 6 680 €/ha, le ratio était très proche pour les deux pays : le coût moyen d'un hectare y représentait entre 9 et 10 années d'activité en 2017 », écrivaient déjà les auteurs de l'étude « Les marchés fonciers agricoles en Europe en 2017 ».

D'autres critères expliquent aussi les écarts de prix et les différentes dynamiques d'évolution entre pays européens. Citons par exemple le taux d'ouverture du marché, c'est-à-dire la part annuelle de foncier vendu dans chaque pays. Plus ce taux est faible, plus le marché des terres est étroit et plus le prix tend à augmenter.

Et les aides Pac ? « En Pologne, il y a clairement eu une capitalisation des aides Pac, à partir de l'intégration du pays dans l'UE en 2004, mentionne Loïc Jégouzo. L'évolution des taux d'intérêt, la fiscalité, les droits de mutation et les politiques publiques influent aussi sur le prix des terres ».

En France, le statut du fermage, et l'encadrement des loyers qui en découle, évitent toute hausse excessive des prix. Sinon, l'investissement ne serait plus rentable.



GRAND ANGLE

En conséquence, la France est dépassée chaque année par un nouveau pays européen où les prix du foncier s'envolent. Le dernier en date est l'Estonie (6 317 €/ha) après la Bulgarie en 2022 où le prix de la terre ne cesse de grimper (8 215 €/ha en 2023 ; + 2 900 € en quatre ans).

En Roumanie (8 414 €/ha), la valeur de l'hectare a progressé de plus de 3 000 € en quatre ans. En Pologne (13 906 €/ha), le marché foncier s'est entre temps aligné sur le Grec. Depuis 2022, le prix de l'hectare y est plus élevé qu'en Espagne et qu'en Tchéquie (13 791 €).

Des écarts massifs entre régions européennes

Dans cinq régions françaises métropolitaines et d'outre-mer, les transactions foncières se font à des prix (< 4 800 €/ha) équivalents à ceux observés en Croatie, en Lettonie et en Lituanie. En Nouvelle-Aquitaine et en Lorraine, la valeur de la terre est dorénavant inférieure à celle observée en Hongrie. Les terres en lle-de-France ou encore en Picardie sont dorénavant moins onéreuses qu'en Pologne!

Sur les dix régions européennes où le foncier est le moins cher d'UE, trois sont françaises (Limousin, Franche-Comté et Bourgogne). Les Pays-de-la-Loire et la Martinique figurent parmi les vingt dernières régions européennes.

A l'échelle de UE, l'écart de prix de l'hectare entre les régions les plus chères et les moins chères, est de 1 à 147. Il ne cesse de se creuser. Alors que la terre est cédée à Malte à 283 000 € l'hectare en moyenne, il se négocie à 1 950 € en Övre Norrland, à l'extrême nord de la Suède.

Hormis Malte, les régions où le foncier est le plus élevé d'UE sont les lles Canaries (143 000 €/ha) et la quasi-totalité des régions néerlandaises (plus de 90 000 €/ha). Dans le Oost-Nederland, l'hectare se cède à 110 000 €. Une quinzaine de régions européennes sont à plus de 60 000 €/ha. Puis une vingtaine d'autres à plus de 20 000 €/ha.

(1) Sauf mention expresse, tous les prix mentionnés sont ceux en vigueur en 2023, derniers chiffres connus à l'échelle de l'Union européenne. Absence de données pour l'Italie et la Belgique.

Source: ICI

DÉCOUVREZ NOTRE SITE INTERNET

La nouvelle version du site internet AGIRAGRI se veut plus dynamique pour faire valoir cette idée majeure qui a fait et fera le Groupement : partageons nos cultures.





VOIR LA VIDÉO

UN ACCÈS PRATIQUE

À partir du site, vous avez accès aux outils qui peuvent vous être utiles au quotidien. D'autres outils sont en cours d'élaboration.









La production viticole française dépasserait 40 Mhl

Cette année, les professionnels de la viticulture s'attendent à une hausse sensible de 10 % à 17 % de la production viticole française après une saison 2024 catastrophique. Restera à savoir si la qualité est au rendez-vous...

La production viticole 2025 est estimée par le service statistique du ministère de l'Agriculture entre 40 et 42,9 millions d'hectolitres (Mhl). Elle serait supérieure de 4 à 7 Mhl (ou de 10 % à 17 %) à celle de l'an passé sans pour autant équivaloir la moyenne quinquennale 2020-2024.

L'augmentation de la production viticole par catégorie de vins se déclinerait ainsi. Celle destinée à la fabrication de vins et spiritueux croîtrait entre 21 % et 28 % par rapport à 2024 et atteindrait 7,8 Mhl, celle de vins AOP (15 M hl) progresserait entre temps de 13 % à 20 % mais les vins IGP (11,7 Mlh) ne gagneraient que quelques points quand les « autres vins » (3,1 Mhl) verront encore leur production de nouveau stagner.

Disparités entre bassins

La production viticole augmenterait dans l'ensemble des bassins mais à des degrés divers. Elle progresserait sensiblement en Bourgogne, en Champagne, dans le Val-de-Loire et en Charente. Mais les quantités de raisins vendangées ont peu augmenté dans les bassins où les plans d'arrachage ont notamment conduit au retrait de plus de 20 000 hectares de vigne.

« En Champagne, en l'absence d'aléas météorologiques ou sanitaires à ce stade, la vendange dépasserait nettement celle de 2024 et se rapprocherait de la moyenne des cinq dernières années », souligne Agreste. « En Bourgogne, la production s'annonce aussi sensiblement supérieure à celle de 2024, fortement réduite l'an dernier par le mildiou, ajoute l'institut économique. La floraison y a été précoce, ajoute le ministère. A contrario, la coulure, le mildiou et la grêle pourraient pénaliser le potentiel viticole dans le Beaujolais ». En Alsace, les vignes sont peu fournies en grappes. Enfin, de meilleurs rendements permettraient d'atteindre le niveau de 2024 dans le Bordelais malgré l'arrachage de 8 000 hectares de vignes depuis la dernière récolte. L'an passé a été un très mauvais cru pour l'ensemble de la filière viticole française! Son excédent commercial toutes destinations confondues (14,7 milliards d'euros - Mds€) s'est contracté de 0,5 Mds€ comparé à 2023. Les exportations de vin, de Champagne et d'alcool n'avaient pas excédé 19,5 Mds€. Par ailleurs, la production viticole s'était effondrée (36,2 M hl). En Union européenne et dans le monde, elle avait aussi marqué le pas l'an passé en diminuant de plusieurs points. En 2024, la production mondiale de vin (231 Mhl ; -32 Mhl versus 2020) n'a jamais été aussi faible, selon le Cyclope! ■

Sources : $\underline{\mathsf{ICI}}$ et $\underline{\mathsf{ICI}}$



7

Lait : L'UE et l'Australie à l'écart de l'embellie

La collecte de lait stagne en Europe et fléchit en Australie alors qu'elle croît dans les quatre autres pays exportateurs majeurs de produits laitiers.

Depuis le début de l'année, la collecte de lait est en France légèrement supérieure à la précédente. La canicule et la recrudescence des épizooties n'ont pas plombé la production laitière pendant les deux premiers mois de l'été. Selon FranceAgriMer, la baisse saisonnière des livraisons de lait observée chaque année après le pic printanier s'est brutalement interrompue durant l'été avant de reprendre son rythme normal à partir du 10 août.

En Union européenne (UE), la production de lait a stagné entre les mois de janvier et juin comparés à 2024. Mais en Irlande, la quantité livrée a progressé de 7 % sur un an et de 1,4 % en Pologne. A contrario, moins de lait a été acheté aux éleveurs néerlandais (-1,2 %) et allemands (-2,0 %).

Des prix contrastés selon les marchés

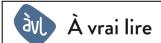
Le prix du beurre flambe en UE et en Océanie. Pour autant, la hausse du prix moyen du lait payé aux producteurs européens n'excède pas 55 €/1000 l sur un an. Fin juillet, les 1 000 litres valaient 550 € en moyenne. Mais en France, ils sont payés plus de 500 € depuis 8-9 mois en n'ayant progressé que d'une dizaine d'euros alors qu'en Allemagne, les 1 000 litres étaient facturés 557 €.

En Australie, la collecte 2024-2025 s'est achevée en baisse de 0,7 % sur un an. Et ce repli se poursuit, selon Dairy Australia. Les raisons invoquées : de nouvelles cessations d'activité attendues et la persistance de conditions climatiques peu favorables à la production fourragère.

A contrario, la dynamique dans laquelle s'inscrivent, depuis le mois d'août 2024, les quatre autres pays exportateurs majeurs de produits laitiers – Argentine, Biélorussie, États-Unis, Nouvelle-Zélande – se poursuit parfois depuis douze mois.

En cumul sur la campagne laitière (juin 2024 – mai 2025), la collecte de lait en Nouvelle-Zélande a fortement progressé aussi bien en quantité (21,62 Mt; +2,7 %) qu'en matière sèche utile (+3,1% à 1,73 Mt). Le prix record du lait payé par Fontera (10 NZ\$/kg MS soit 5,52 €), pousse les éleveurs néozélandais à reporter les réformes de leurs vaches. Au mois de juin, la nouvelle campagne laitière a débuté en fanfare (+14,5 % sur un an). Aux Etats-Unis, la collecte de lait a augmenté de 1 % durant le premier semestre 2025. Et après trois années de marasme en Argentine, elle croît sensiblement (+ 3,94 Mt de janvier à mai ; +11% /2024) tout en restant inférieure de 5 % à 2023. ■

Sources: ICI et ICI





Grandes cultures

En 2025 en France, hausse de 10 Mt de la production de céréales à paille

Le retour à la normale des rendements de blé tendre, de blé dur et d'orges permet à la France de produire près de 48,4 Mt de grains. La production de colza a crû de 15,3 %.

Le service statistique du ministère de l'Agriculture a dressé un inventaire des productions de céréales à paille et de colza engrangées depuis le début de l'été. Aux mois de mai et juin derniers, des précipitations abondantes ont sauvé in extrémis ces cultures.

La production française de blé est estimée à 33,4 millions de tonnes (Mt) en hausse de 29 % par rapport à 2024. Celle-ci est permise par des rendements de 73,7 quintaux par hectare (q/ha) plus élevés (+21 %) et par une superficie cultivée (4,49 Mha) qui a progressé de 7 %. Par ailleurs, 1,27 Mt de blé dur (+3,2 %) a été engrangée malgré une baisse de la superficie cultivée (224 000 ha ; - 7,4 %). Seuls les meilleurs rendements obtenus (57,2 q/ha ; +11,8 % sur un an) expliquent ces résultats. Enfin, les récoltes d'orges d'hiver et de printemps (12 Mt ; +22 % par rapport à 2024) reposent sur un rendement moyen de 66,9 q/ha (+23 % sur un an) et sur une superficie cultivée d'1,79 M ha (=).

En conséquence, les productions de blé et d'orges sont respectivement supérieures à la moyenne quinquennale 2020-2024 de 4 % et de 8 % mais celle de blé dur reste en retrait de 7,1 %.

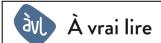
Les « petites » céréales en forte progression

Le panorama serait incomplet sans avoir mentionné les récoltes d'avoine (465 000 t), de triticale (1,5 Mt) et de seigle (114 000 t) qui ont progressé respectivement de +51,6 %, + 37,9 % et + 4,9 % comparées à 2024. Toutes céréales confondues, la France a engrangé 48,4 Mt de céréales à paille, soit 10 Mt de plus que l'an passé. La moitié sera exportée.

Moins de maïs serait récolté que l'an passé (13,7 Mt ; - 0,8 Mt) malgré l'augmentation de la superficie implantée. En fait, les rendements estimés au début du mois d'août n'excèderaient pas 86 q/ha alors qu'ils avaient atteint 93 q/ha l'an passé.

Selon le ministère de l'Agriculture, la production de tournesol est estimée à 1,6 Mt cette année. Elle augmente de 7 % car les rendements (22,9 q/ha) ont suffisamment progressé (+16% sur un an) pour atténuer la réduction de 10 % des surfaces cultivées. Par ailleurs, 4,5 Mt de colza ont rempli les silos des organismes stockeurs, soit 600 000 t de plus que l'été passé, car là encore les rendements en hausse (35,4 q/ha; +5 q/ha sur un an) ont nettement compensé les 60 000 ha cultivés en moins (1,6 Mha). Mais la relance de la production de soja attendra. Elle est d'ores-et-déjà estimée à 360 000 tonnes (+ 10 %).

Source: ICI





Fruits et légumes

En France, des productions de fruits en hausse malgré des surfaces en repli

Le climat a été globalement favorable à la culture de fruits cette année. Les bons rendements ont compensé le nouveau repli des surfaces de vergers.

La balance commerciale de fruits de la France était déficitaire de 3,4 milliards d'euros (mds€) l'an passé car leurs importations frôlent le seuil de 5 mds€. Cette année, les bonnes récoltes n'atténueront qu'à la marge ce déficit structurel, généré par le déclin de l'ensemble des filières fruitières engagé depuis plus de vingt ans. Selon les premières prévisions dévoilées par l'Association nationale pommes-poires (ANPP), « la récolte 2025 de pommes françaises est en légère augmentation par rapport à 2024 (+ 4 %) et par rapport à la moyenne triennale (+ 3 %). » Elle atteindrait ainsi 1,485 million de tonnes. Quant aux poires, leur production est estimée à 140 000 tonnes. Les variétés automne/hiver gagnent du terrain.

Ce début d'automne, la saison commerciale des pommes débute avec des stocks qui étaient encore très abondants au début de l'été. Et les températures caniculaires du mois d'août ont altéré les capacités de conservation des fruits.

Des productions contrastées selon les espèces

La saison 2025 des fruits a commencé avec celle des fraises cultivées sur 3 657 ha. Leur production a été annoncée par Agreste « à 71 500 tonnes pour la campagne, un volume stable par rapport à 2024. En juin 2025, les prix étaient supérieurs de 9 % à ceux de la campagne 2024 et de 17 % à la moyenne 2020-2024 sur le même mois ».

Par ailleurs, 31 900 tonnes de cerises, dont 24 100 tonnes de bouche, ont été récoltées. Leur production est supérieure de 3 % à 2024 en dépit des surfaces en recul de 3 % (- 7 % sur 5 ans). En juin, les prix inférieurs de 9 % sur un an s'étaient alignés à leur niveau moyen 2020-2024.

Sur 10 300 hectares, 108 000 tonnes d'abricots ont été récoltées, soit 14 % de plus que la moyenne quinquennale. Les très bons rendements de l'été dernier ont plus que compensé la nouvelle baisse des surfaces des vergers (- 2 % sur un an ; -10 % sur 5 ans). Mais les prix de ces fruits étaient inférieurs à ceux de 2024 et des cinq années précédentes.

A contrario, la production de pêches, de nectarines et de brugnons (218 000 tonnes) a été inférieure de 8 % à 2024 en raison de la baisse continue des surfaces plantées (10 400 ha ; - 8 % sur 5 ans). Mais face à une concurrence espagnole limitée, les prix de ces fruits à noyaux ont progressé de 30 % sur un an.

Enfin, 315 600 tonnes de melons auront été mises en caisses cette année (+ 1 % par rapport à 2024 et + 8 % versus moyenne quinquennale) sur les 13 229 ha cultivés comme l'an passé.



3 QUESTIONS À...

Yves MADRE

Agronome et économiste, président de Farm Europe, un think-tank européen



« La PAC risque d'être abaissée au rang de simple programme d'exécution budgétaire »

Le 16 juillet 2025, Bruxelles a dévoilé sa proposition pour le cadre financier 2028-2034 et la refonte de la Pac. Yves Madre y voit une renationalisation dissimulée : une Pac sans vision européenne, façonnée hors des enceintes agricoles, sans gouvernance claire, menacée par une bascule budgétaire sans précédent.

La Commission européenne parle d'une évolution nécessaire pour renforcer la compétitivité et la croissance de l'Union européenne. Vous n'y voyez pas une modernisation, mais un démantèlement. Pourquoi?

La Commission prétend « redonner à l'Europe de la compétitivité et de la croissance », mais ses propositions traduisent trois ruptures :

- Une réduction drastique des politiques européennes structurantes – la Pac, la cohésion, le Fonds social européen et la pêche ;
- Une renationalisation, sous prétexte de subsidiarité ;
- Et la transformation de politiques communes en simples programmes à géométrie variable.

Autrement dit, l'Union européenne abandonne une approche stratégique pour se réfugier dans un schéma budgétaire. Le projet de règlement PPNR – Plans de Partenariat Nationaux et Régionaux – vide de sens l'idée même de « politique commune ». La Pac y perdrait sa gouvernance propre, son cadre législatif et le budget étriqué qu'il lui resterait deviendrait plus un complément aux budgets nationaux à la main des gouvernements, qu'un financement européen sectoriel structurant.

Il est proposé de regrouper plusieurs politiques – agriculture, cohésion, social, pêche – dans un fonds unique de 865 milliards d'euros. Certains y voient une simplification. D'autres, une déflagration budgétaire et politique. Et vous ?

Il s'agit d'une fusion pure et simple de politiques pourtant fondatrices du projet européen. Sur les 865 milliards d'euros proposés pour 2028-2034, 96 % seraient alloués directement aux États membres, à charge pour eux d'arbitrer entre secteurs, et d'y ajouter plus ou moins de cofinancement national selon leurs capacités budgétaires et volonté politique. La Pac ne représenterait plus que 300 milliards d'euros, soit une baisse de 17,6 % en euros courants par rapport à la période 2021-2027.

Certaines composantes disparaissent du périmètre Pac – POSEI, LEADER, ou les programmes de distribution de fruits, légumes et lait dans les écoles. Leur financement serait laissé aux États, sur leurs allocations restantes réduites de quelques 40 %.

La rhétorique selon laquelle les 300 milliards alloués à la PAC constitueraient un « minimum garanti » est fausse.

Si la France voulait simplement maintenir le niveau actuel de soutien européen à ses agriculteurs, elle devrait mobiliser 48 % de ses fonds PPNR hors Pac. Cela reviendrait à réduire de deux tiers le budget de la cohésion et du social. Sauf à penser que la France a la capacité de pallier ces baisses avec son budget national! Autrement dit : chaque euro agricole devra être arraché chaque année face aux ministères du Budget, de la Santé ou de l'Intérieur.



3 QUESTIONS À...

Yves MADRE

Parallèlement, le cadre politique européen proposé pour la PAC est réduit, largement renvoyé aux choix des Etats membres et pour la partie européenne restante, l'essentiel serait décidé par les enceintes budgétaires européennes et non plus le conseil des ministres de l'agriculture. C'est pour cela que je parle de renationalisation politique et budgétaire. La Pac, première politique intégrée de l'Union, deviendrait un simple programme sectoriel, dépendant de négociations internes nationales.

Bruxelles défend pourtant des avancées : hausse du soutien aux jeunes agriculteurs, plafonnement renforcé, meilleure définition de l'agriculteur actif. Est-ce un rééquilibrage suffisant ?

Ce sont des mesures cosmétiques dans un cadre institutionnel profondément affaibli. Doubler la part dédiée aux jeunes agriculteurs de 3 à 6 % est une bonne chose. Mais cela ne compense pas la fonte du budget agricole et la perte d'une gouvernance commune et d'une vision à long terme.

Dans le schéma proposé, la Pac serait abaissée au rang de programme d'exécution, appliquant des recommandations que la Commission européenne propose d'avoir à écrire pour chaque pays pour la définition de leur PPNR. La même Commission aurait le pouvoir de valider chaque PPNR, instituant des relations bilatérales Commission – États membres laissant sur la touche le Conseil des ministres de l'Agriculture et encore plus le Parlement européen. C'est un retrait démocratique et stratégique majeur.

Les États membres aux finances contraintes risquent de se désengager du soutien aux investissements et à la gestion des risques – pourtant essentiels à la compétitivité et à la transition durable. Et à l'inverse, les pays plus riches pourront sur-cofinancer leur agriculture, créant des distorsions massives entre États, régions et exploitations.

Tout cela est antinomique avec les besoins de l'Europe : accroître de 25 % sa production agricole pour sa souveraineté alimentaire, sécuriser l'approvisionnement de sa bioéconomie, et rester un partenaire fiable pour les pays importateurs.

Affaiblir et renationaliser la Pac, c'est prendre le risque d'une Europe agricole à plusieurs vitesses et d'un affaiblissement irréversible du projet européen bien au-delà du strict secteur agricole.

Propos recueillis par Arielle Delest

Prendre les commandes de son exploitation avec clarté, méthode et confiance...



Pour les agriculteurs, viticulteurs qui sont aussi des chefs d'entreprise, AGIRAGRI a imaginé et rédigé cet ouvrage qui manquait. Pas de jargons, d'informations réservées aux initiés : que du concret, du pratique pour aider à mieux comprendre et préparer les échanges avec son expert-comptable, conseiller, banquier.

> Un véritable carnet de vol en partenariat avec les Editions France Agricole





L'obligation de vigilance des employeurs

Le recours à des entreprises de prestations de services n'est pas sans risque si l'employeur donneur d'ordres ne s'assure pas que son cocontractant est bien à jour du paiement de ses cotisations sociales.

Face à la pénurie récurrente de main d'œuvre ces dernières années, beaucoup d'employeurs agricoles et viticoles se tournent vers les entreprises d'intérim ou des sociétés prestataires de services pour pallier les emplois vacants au sein de leurs entreprises. Mais ce n'est pas sans risque.

Actuellement, nous constatons une recrudescence des redressements de certains de nos clients, poursuivis par les services fiscaux et la MSA (1) pour payer les cotisations sociales, taxes, impôts à la place de leur cocontractant indélicat. Les montants peuvent s'avérer particulièrement élevés et mettre en péril une entreprise initialement en bonne santé financière. Pour éviter des conséquences dramatiques et désastreuses, chaque entreprise donneuse d'ordre doit respecter scrupuleusement son obligation de vigilance.

Qu'est-ce que l'obligation de vigilance ?

Pour lutter activement contre le travail dissimulé, l'emploi de travailleurs étrangers sans titre de travail, la législation impose aux maîtres d'ouvrages ou aux donneurs d'ordres d'être très vigilants à l'égard des entreprises avec lesquelles ils concluent un contrat pour exécuter une prestation.

Le code du travail (article L. 8222-1) impose que chaque personne vérifie lors de la conclusion d'un contrat en vue de l'exécution d'un travail, que son cocontractant s'est bien acquitté d'un certain nombre de formalités (prévues par les L. 8221-3 et L. 8221-5 du code du travail). Elle doit se faire remettre au moment de la conclusion du contrat et tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat les pièces énumérées à l'article D8225-5 du code du travail jusqu'à la fin de l'exécution du contrat.

Il s'agit :

- 1°) Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale (article L. 243-15 du code du travail) émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois dont elle s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.
- 2°) Lorsque l'immatriculation du cocontractant au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) est obligatoire, l'un des documents suivants :
 - a) Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (kbis),
 - b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS
 - c) Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription

Ces vérifications sont obligatoires pour toute opération d'un montant au moins égal à 5 000 € HT. Ce montant s'apprécie par année. L'accumulation de contrats dont le montant est inférieur, avec le même prestataire sur une année, seront pris en compte pour vérifier si le seuil est atteint. On parle de « globalisation de la relation commerciale » pour vérifier si le seuil de 5 000 € est atteint.

Il est donc fortement conseillé de réclamer l'ensemble de ces pièces à son cocontractant dès de début de la relation contractuelle pour ne pas être pris au dépourvu en cours d'année lorsque l'ensemble des contrats atteint 5 000 €. La solidarité financière est retenue à compter du 1er contrat.

Focus sur l'attestation de vigilance :

Cette attestation de vigilance doit dater de moins de 6 mois. Elle est délivrée par les services de la MSA si :

- > Le cocontractant est à jour de ses déclarations, paiements des cotisations et contributions sociales,
- > Il a souscrit et respecte un plan d'apurement ou,
- > Il est en cours de contestation du montant des sommes dues sauf si cette contestation est formulée dans le cadre d'une verbalisation pour travail dissimulé. Dans ce cas, la MSA ne transmettra jamais l'attestation de vigilance.

Attention, si le prestataire avec lequel vous collaborez tarde à remettre l'attestation de vigilance, il se peut que la MSA ne la lui transmette pas car il n'est pas en règle. Dans ce cas, il est conseillé de cesser immédiatement la collaboration. A défaut, et si le cocontractant est verbalisé pour travail dissimulé, vous vous exposez, en tant que donneur d'ordres, à un risque de solidarité financière.



La portée du devoir de vigilance

Une fois que l'entreprise dispose de l'attestation du cocontractant, votre devoir de vigilance ne s'éteint pas pour autant. Vous devez vérifier son authentification et l'absence d'incohérences : l'attestation de vigilance dispose d'un code de sécurité qu'il faut obligatoirement vérifier sur le site de la MSA en se connectant à l'adresse suivante : https://verification-attestations.msa.fr/z84attsec/accueil

Cela permet de s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une attestation falsifiée, ou périmée, et que les informations sur l'entreprise, la masse salariale et l'effectif mentionnés sur l'attestation remise par le cocontractant corroborent avec celles apparaissant sur le site de la MSA.

Ensuite, il convient de s'intéresser aux mentions portées sur l'attestation pour s'assurer qu'il n'existe pas d'incohérences flagrantes. L'attestation indique les données relatives à l'identification de l'entreprise (raison sociale, numéro Siren, adresse du siège etc..) puis l'effectif, la masse salariale, la période déclarée, et les établissements éventuels. A titre d'exemple, si l'effectif est indiqué à néant alors qu'on a fait travailler un cocontractant qui employait 5 ou 6 personnes, cela doit interpeller. Pour assurer son devoir de vigilance, il faut demander des éléments d'explication à ce cocontractant. Il est recommandé de conserver l'ensemble des échanges.

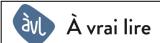
Si le code de sécurité ne correspond pas à une attestation en cours de validité ou si les mentions et/ou les explications données sont incohérentes, il doit être mis fin immédiatement à la collaboration.

La durée de validité de l'attestation

Le donneur d'ordre doit se faire produire une attestation de cocontractant valide et de moins de 6 mois, au moment de la conclusion du contrat puis tous les 6 mois le cas échéant jusqu'à la fin de l'exécution du contrat.

Attention, ce n'est pas la date de délivrance de l'attestation qui est à prendre en compte, mais la période visée dans l'attestation par l'effectif et la masse salariale. L'attestation est valide jusqu'à la fin du 6ème mois qui suit la période mentionnée sur l'attestation. Par exemple, l'attestation indique la période de septembre 2025. Elle est donc valable jusqu'au 30/03/2026 et pourra couvrir tout contrat conclu jusqu'à cette date. Il faudra donc solliciter une nouvelle attestation si l'exécution du contrat dépasse la date de validité de l'attestation.





Les conséquences de l'absence de vigilance :

1ère conséquence : la solidarité financière du co-contractant

Les conséquences de l'absence de vigilance peuvent représenter des sommes importantes. La portée de la solidarité financière porte sur les éléments qui composent le redressement notifié à l'auteur du travail dissimulé, c'est-à-dire :

- Le chiffrage des cotisations éludées résultant de la situation constatée (observable sur 5 ans + l'année en cours),
- La majoration de redressement des cotisations éludées de 25 à 60 % selon les cas,
- L'annulation des exonérations et réductions de charges sociales pratiquées par le verbalisé sur la période d'infraction.

Les sommes sont déterminées à proportion de la valeur des travaux réalisés, des services fournis, du bien vendu, et de la rémunération en vigueur dans la profession.

Le montant du redressement dont est tenu de payer solidairement l'employeur non vigilant est donc défini :

- Au prorata de la ou des périodes de non-vigilance. Par exemple un donneur d'ordre est vigilant en 2021 mais omet de renouveler l'attestation de vigilance en 2022, sa solidarité ne sera engagée que sur l'année où il n'a pas été vigilant.
- Selon un taux d'engagement de chaque co-contractant en déterminant le prorata du chiffre d'affaires réalisé avec le débiteur principal par rapport au chiffre d'affaires total de ce dernier. Par exemple le prestataire a travaillé avec 3 donneurs d'ordre différents, la MSA fait un prorata selon le nombre de donneurs d'ordre du prestataire.

2^e conséquence : l'annulation des mesures d'exonérations et réductions de charges sociales pratiquées par le cocontractant non vigilant

L'article L. 133-4-5 CSS prévoit que lorsqu'il est constaté que le donneur d'ordre n'a pas rempli l'une des obligations définies à l'article L. 8222-1 du code du travail et que son cocontractant a, au cours de la même période, exercé un travail dissimulé par dissimulation d'activité ou d'emploi salarié, l'organisme de recouvrement procède à l'annulation des réductions ou exonérations de cotisations ou contributions dont le donneur d'ordre a bénéficié au titre des rémunérations versées à ses salariés.

(1) Il en va de même pour l'emploi de main d'œuvre non-agricole, avec l'URSSAF.

Maître Anne-Lyse SUTTER-BROSSEAU, avocate associée à AUVEA CONSEILS - AUCAP (membre d'AGIRAGRI), Barreau de Dijon



PORTRAIT D'AVENIR

Le Domaine de Rochemond

mise sur la grande distribution

À la tête du Domaine de Rochemond, dans le Gard, Sylvain Philip a fait le pari audacieux de confier 70 % de ses ventes à des distributeurs travaillant avec la grande distribution. Une stratégie qui lui a permis de multiplier par huit ses volumes en quinze ans, tout en gardant la main sur la qualité et la trésorerie.

À 33 ans, Sylvain Philip incarne la cinquième génération du Domaine de Rochemond, vaste exploitation viticole située à Sabran, sur la rive droite du Rhône. Depuis plus d'un siècle, les Philip cultivent leurs cépages – Grenache, Syrah, Viognier, Marsanne et tant d'autres – avec la même exigence : celle de l'équilibre et de la qualité.

En 2010, alors qu'il est en BEP, il a l'opportunité de rejoindre officiellement son père Éric en reprenant en fermage 20 hectares. Très vite, il prend goût à la gestion : « Mon père visait les 100 000 bouteilles. Aujourd'hui, on en vend huit fois plus. Quand il nous fallait trois ans pour écouler 20 000 bouteilles, il nous faut désormais quinze jours », résume-t-il.

Derrière cette progression spectaculaire se cache une stratégie claire : se détourner du vrac pour maîtriser la mise en bouteille et la commercialisation. Père et fils ont choisi de vendre en direct via un réseau de quatre distributeurs, véritables partenaires logistiques et commerciaux. « On ne cherche pas à être partout, mais à rester solides. La fidélité de nos partenaires, c'est notre assurance-vie », souligne Sylvain.



Une distribution maîtrisée

Aujourd'hui, 70 % du chiffre d'affaires du Domaine de Rochemond provient de ces distributeurs, qui approvisionnent Système U, Intermarché, Leclerc et Carrefour avec des gammes distinctes. Les 30 % restants se répartissent entre 20 % en CHR (caféhôtels-restaurants), 7 % à l'export et 3 % au caveau.

Cette organisation repose sur la confiance. Certains distributeurs travaillent avec la famille Philip depuis plus de quinze ans. Ce réseau stable amortit les fluctuations du marché : « Les distributeurs défendent plusieurs références, ils amortissent les coups de vent du marché et les humeurs des chefs de rayon. »

Cette organisation repose sur la confiance

Mais cette orientation impose une rigueur sans faille. « Un jour de retard, et les pénalités tombent », se souvient Sylvain. Une erreur de livraison, il y a quelques années, lui avait coûté plus de 1 000 €. Depuis, il a investi dans des outils de filtration et de mise en bouteille performants, capables de préparer en 48 heures une commande de 20 000 bouteilles.

PORTRAIT D'AVENIR

Cette réactivité repose sur une gestion millimétrée de la trésorerie : « Acheter bouteilles, capsules, étiquettes... c'est de l'argent immobilisé », rappelle-t-il. Chaque décision passe par la trésorerie : c'est le nerf de la guerre pour rester indépendant. En produisant à flux tendu, le domaine évite les stocks coûteux : « On ne tire pas 800 000 bouteilles d'un coup. On planifie selon les commandes, pour que l'argent travaille au lieu de dormir. »

Une rigueur logistique

Le Domaine de Rochemond s'apparente aujourd'hui à une véritable PME : 140 hectares de vignes – dont 60 hectares appartenant à Sylvain via un GFA, 50 hectares appartenant à son père et le reste en fermage –, neuf salariés permanents, renforcés par des saisonniers pendant les vendanges et la taille. Sylvain s'appuie sur des outils numériques et sur l'expertise de son cabinet comptable, <u>Alliance Expert</u> (membre d'AGIRAGRI), pour piloter ses marges et ses coûts. « Je suis attentif à tout ce qui touche à la trésorerie. Et ils m'aident à faire évoluer la structure. »

Un vin stable et fidèle à son profil

Au cœur de sa réussite : la constance. Les vins du domaine – rouges, blancs ou rosés, Côtes du Rhône, IGP ou Vins de France – se distinguent par leur régularité d'année en année. « Nous avons un protocole de vinification précis, un peu comme une recette de cuisine. C'est ce qui plaît à nos clients : un vin stable et fidèle à son profil. » Cette rigueur permet de satisfaire les cahiers des charges des différentes enseignes.





Selon les circuits, le domaine adapte cuvées, étiquettes, bouteilles et packagings : « Une même base peut donner trois identités commerciales différentes. C'est une question d'écoute et de réactivité. » Les concours et médailles – notamment au Concours général agricole de Paris – viennent ponctuer ce travail de fond. « Une médaille, c'est un coup de projecteur, mais c'est la régularité qui fidélise. »

Diversifier, consolider, durer

Face à la crise viticole, Sylvain garde la tête froide. « Mon père me disait qu'il y avait 30 négociants il y a 30 ans. Aujourd'hui, il en reste quatre qui verrouillent les prix. » Dans ce contexte, la solidité de son modèle, fondé sur la régularité des ventes et la fidélité des partenaires, constitue un avantage décisif. « On tient grâce à la notoriété de nos vins et à notre façon de gérer. C'est une question de marges maîtrisées. »

Plutôt que de s'agrandir, le jeune gérant envisage désormais de consolider. Il réfléchit à la création d'une structure de négoce, qui lui permettrait d'acheter de la vendange fraîche à des vignerons voisins pour la vinifier lui-même au domaine, tout en maîtrisant la qualité et le profil de ses vins. L'objectif : valoriser le travail de viticulteurs partenaires tout en développant de nouveaux volumes, sans alourdir la structure foncière. « Racheter des terres, c'est risqué. Par contre, travailler la vendange d'un voisin, c'est gagnant pour tout le monde. Je préfère acheter du raisin à un prix juste et garantir la qualité. »

PORTRAIT D'AVENIR



La diversification s'exprime aussi à travers la culture de 10 hectares d'asperges, intégrée dans la rotation des parcelles. Une activité complémentaire qui maintient la vie des sols et l'équilibre de trésorerie au printemps. Côté environnement, le domaine est certifié HVE (Haute Valeur Environnementale) depuis 2021. « C'est un vrai engagement : chaque année, un organisme externe vient valider le renouvellement de notre certification, afin de vérifier le respect du cahier des charges », souligne Sylvain, qui a investi dans du matériel de désherbage électrique. « Le bio sur 140 hectares reste difficilement compatible avec notre modèle économique. On préfère avancer avec des pratiques concrètes et mesurables. »

Discret mais déterminé, Sylvain conjugue héritage et stratégie. Entre rigueur, fidélité et innovation mesurée, il a bâti un modèle d'entreprise solide, capable d'affronter la crise viticole. « On ne joue pas la course au prestige, on joue la constance », résume-t-il, pragmatique et terrien.

Propos recueillis par Arielle Delest



Employeurs : à jour du dernier smic et dernières négociations patronales

Accédez à Clic & Class ici

Depuis le 1^{er} avril 2021, les employeurs agricoles, les Cuma puis les ETA et plus récemment les activités hippiques se doivent d'appliquer une nouvelle classification des emplois.

Les pôles "Social" des cabinets membres du groupement AGIRAGRI ont élaboré un cahier des charges pour créer un outil de calcul approprié. CLIC & CLASS a ainsi été conçu avec deux applications, une pour les agriculteurs/Cuma et les activités hippiques (établissements d'entraînement des chevaux de courses et centres équestres) et une pour les ETA. Très simple et très rapide d'utilisation, elles sont accessibles gratuitement et mises à jour à chaque modification du SMIC et accords professionnels.

PLUS ICI

CULTURE

Livre / « Celle qui part » : des récits de femmes rurales



Dans Celle qui part (Éditions de l'Aube), Salomé Berlioux, fondatrice de Rura, l'association dédiée à la jeunesse rurale, dresse le portrait de six femmes âgées de 14 à 50 ans, originaires de l'Allier ou de ses environs. Leurs parcours racontent les départs, les retours ou l'enracinement dans ce territoire, et révèlent les réalités de la condition féminine en milieu rural. À travers ces récits intimes et sensibles, l'ouvrage interroge les liens complexes entre genre, territoire et choix de vie, offrant un regard singulier sur des expériences trop souvent invisibles dans le débat public.

PLUS ICI

Livre / Gérard Bertrand, l'homme qui voit le vin autrement



Dans Le Vin Multidimensionnel, Gérard Bertrand raconte son parcours de vigneron et d'entrepreneur, ainsi que la manière dont il a développé une approche singulière du vin fondée sur la biodynamie, le respect du terroir et le travail d'équipe. L'ouvrage met en avant sa vision du vin comme une discipline artistique, où l'assemblage des cépages devient un exercice d'équilibre et de précision. Bertrand y partage ses expériences, ses influences et sa méthode, offrant un témoignage authentique sur la création viticole et la philosophie qui guide son groupe.

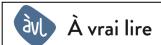
PLUS ICI

Revue / Ressources : explorer l'agriculture de demain



Le dernier numéro de la revue *Ressources* de l'Inrae s'intéresse aux solutions déjà existantes pour transformer nos pratiques agricoles et alimentaires face aux défis du dérèglement climatique, de l'épuisement des ressources et de la fragilisation des écosystèmes. Trois transitions sont au cœur du numéro :

- Viticulture : nouvelles variétés de vignes, pratiques agroécologiques et innovations œnologiques pour s'adapter aux températures croissantes et aux vendanges avancées.
- Réutilisation des eaux usées : valoriser l'eau traitée pour irriguer cultures et espaces verts, une piste clé face aux sécheresses récurrentes.
- Intelligence artificielle : anticiper maladies, optimiser l'irrigation et réduire les intrants tout en soutenant la transition agroécologique.



PARLONS DE NOUS

AGIRAGRI termine le parcours CEC Agri & Agro : un cap clair pour accompagner la transition agricole Nous venons d'achever notre participation au parcours de la compagner la transition agricole



Nous venons d'achever notre participation au parcours de la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) Agri & Agro. Cette expérience de 10 mois nous a permis de renforcer notre conscience des enjeux climatiques et environnementaux, et de clarifier notre cap : accompagner la transition agricole de manière globale.

Au-delà de l'analyse économique, nous voulons désormais intégrer les dimensions sociales et environnementales, faciliter l'accès aux financements de la transition, mettre en relation les agriculteurs avec les bons partenaires, et former nos équipes pour qu'elles deviennent de véritables ambassadeurs de la transition.

Cette étape marque le début d'un nouvel engagement : construire avec les chefs d'entreprises agricoles des systèmes plus durables, résilients et vivants, en leur apportant des outils, des compétences et des solutions concrètes. Notre ambition : devenir une porte d'entrée incontournable de la transition agricole.

Retour sur le 40^e congrès de l'AFDR

Nous avons eu le plaisir de parrainer et participer au 40^e congrès de l'Association française de droit rural (AFDR), qui s'est tenu les 10 et 11 octobre à Poitiers sur le thème : « Le conseil aux agriculteurs ».

Ces deux journées ont été riches en échanges et rencontres autour des enjeux du conseil agricole, dans un contexte de transition écologique et de transformations du monde rural.

Nous avons partagé notre vision d'un accompagnement global des exploitants, qui dépasse la seule dimension économique pour intégrer les aspects sociaux, environnementaux et humains du métier.

Un grand merci aux organisateurs et à tous les participants pour la qualité des discussions et l'énergie collective autour de l'avenir du conseil en agriculture.





A VRAI DIRE

Commerce extérieur : L'agriculture et l'agroalimentaire ont été deux mois déficitaires en 2025

Pour consommer, la France importe tout ce qu'elle ne produit pas et surtout plus ! En mai 2025, le solde des échanges agroalimentaires français est déficitaire à - 432 millions d'euros (M€) alors qu'il était légèrement excédentaire (11 M€) en mai 2024. Le mois de janvier précédent, le solde commercial était aussi déficitaire de 169 M€. Les raisons sont les mêmes. Les importations de produits agricoles et de produits transformés croissent continûment alors que les exportations fléchissent. En mai, « la hausse des importations en valeur (+ 667 M€, soit + 10 % sur un an) est supérieure à la progression des exportations (+ 224 M€, soit + 3 %) », souligne le service statistique du ministère de l'Agriculture. En janvier déjà, « le résultat était la conséquence de l'effet conjugué de la hausse des importations (+ 502 M€, soit + 8 % sur un an) et de la diminution des exportations (- 188 M€, soit - 3 %) ». Ces déficits sont inédits depuis 25 ans !

PLUS ICI

VAE : Diplômer l'expérience professionnelle

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est désormais ouverte à tous et constitue un nouvel outil pour faciliter l'installation en agriculture. Elle permet de faire reconnaître officiellement les compétences acquises au fil d'un parcours professionnel, afin d'obtenir un diplôme ou un titre reconnu.

Depuis le 1er septembre 2025, l'ensemble des diplômes relevant du ministère de l'Agriculture est accessible par cette voie. Cette mesure s'inscrit dans l'objectif de la loi d'orientation agricole d'augmenter de 30 % le nombre d'apprenants en formation agricole et agroalimentaire, notamment en alternance. Les salariés comme les travailleurs indépendants en reconversion, qui n'ont pas suivi de formation agricole initiale mais disposent d'une expérience dans le secteur, pourront ainsi transformer leurs compétences en qualification reconnue.

PLUS ICI

Vox Agri: un nouveau baromètre

Le Baromètre Vox Agri 2025, lancé par le CEVIPOF (Sciences Po) et Agro Toulouse avec le groupe de presse Réussir, dresse un état des lieux inédit des perceptions et attentes des agriculteurs français. Réalisée auprès de plus de 1 000 exploitants, cette première enquête met en lumière un profond malaise économique et social. Près de 70 % jugent que leur niveau de vie s'est dégradé, et 60 % estiment leur situation financière difficile. Seuls 13 % entrevoient une amélioration prochaine, tandis qu'un sur deux redoute une aggravation. L'avenir de la profession suscite surtout inquiétude (44 %) et désespoir (20 %), particulièrement chez les petites exploitations.

La confiance dans les institutions – syndicats, pouvoirs publics, Union européenne – s'effrite nettement. Si les préoccupations économiques dominent, la moitié des répondants reconnaît déjà les effets du changement climatique sur leurs cultures, tout en se sentant peu soutenus pour y faire face. Enfin, près de 80 % rejettent l'accord Mercosur, perçu comme une menace directe pour l'agriculture française.

PLUS ICI